
Deuxième jour de la vingt-cinquième Réunion
CM(25), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION SUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE COMME
MOTEUR DE LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CROISSANCE**

1. Nous, membres du Conseil ministériel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, rappelons les dispositions du Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale adopté à Maastricht en 2003, la Déclaration du Conseil ministériel sur le renforcement de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme adoptée à Dublin en 2012, la Décision n° 4/16 du Conseil ministériel sur le renforcement de la bonne gouvernance et la promotion de la connectivité adoptée à Hambourg en 2016 et la Décision n° 8/17 du Conseil ministériel sur la participation économique adoptée à Vienne en 2017.
2. Nous avons constaté, dans le cadre du processus du 26^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, que l'économie numérique joue un rôle de plus en plus important comme moteur de l'innovation, de la compétitivité, de la croissance et de la connectivité dans l'espace de l'OSCE et que l'impact de la transformation numérique sur nos économies et nos sociétés est déjà étendu et ne cesse de croître.
3. Nous avons conscience qu'un monde de plus en plus numérique présente à la fois des opportunités et des défis. Les incidences de la transformation numérique qui apparaissent et évoluent rapidement ne conduisent pas seulement au progrès et à la prospérité, mais aussi à l'apparition de menaces et de défis nouveaux ou accrus pour la sécurité.
4. Nous sommes résolus à assurer l'accès le plus large possible à l'internet et à ses avantages. La numérisation et un internet ouvert, sécurisé, fiable, interopérable et réellement global sont des catalyseurs d'une croissance économique inclusive. Nous avons conscience que la libre circulation de l'information et l'accès à celle-ci, y compris sur l'internet, sont indispensables à l'économie numérique et bénéfiques pour le développement.
5. La transformation numérique a un impact positif sur nos économies et nos sociétés et offre donc la possibilité de renforcer notre coopération dans la dimension économique et environnementale en vue de favoriser une croissance et un développement économique durables et inclusifs, la connectivité, la transparence et la responsabilisation.

6. Nous avons conscience que la transformation numérique peut contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030.

7. Nous estimons que parmi les domaines dans lesquels le dialogue et la coopération des États participants de l'OSCE devraient être renforcés davantage figurent l'évaluation des aspects de l'économie numérique touchant à la sécurité, dans le contexte, entre autres, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ; la promotion de la sécurité des technologies de l'information et des communications (TIC) et de leur utilisation dans le secteur privé, y compris dans les petites et moyennes entreprises ; et l'encouragement au partage des données d'expérience.

8. Afin de maximiser les avantages associés à la transformation numérique et d'atténuer les risques qu'elle comporte pour la sécurité, nous sommes résolus à renforcer notre coopération visant notamment à :

- Promouvoir un environnement propice à l'innovation numérique dans le secteur des entreprises ;
- Favoriser la concurrence dans l'économie numérique ;
- Comblent les fossés numériques, y compris grâce à une collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur ;
- Promouvoir les normes internationales du travail ;
- Promouvoir de meilleures politiques sociales ;
- Renforcer la bonne gouvernance et promouvoir la connectivité ;
- Défendre l'état de droit et protéger les droits de l'homme ;
- Élargir l'accès aux technologies et services numériques dans tous les secteurs de l'économie ;
- Échanger des données d'expérience sur la transformation numérique, la numérisation du gouvernement et les modèles innovants.

9. Nous avons conscience que le gouvernement numérique et la bonne gouvernance jouent un rôle crucial dans la modernisation et l'accroissement de l'efficacité de l'administration publique et contribuent à promouvoir une amélioration de l'élaboration des politiques, de la transparence, de l'intégrité, de la responsabilisation et de la prévention de la corruption. Nous sommes conscients d'avoir besoin d'accroître nos efforts pour faire progresser la transformation numérique du secteur public afin qu'il offre des services publics plus efficaces, plus responsables et plus centrés sur les utilisateurs.

10. Pour combler les fossés numériques et promouvoir une participation économique inclusive, il faudrait prêter davantage attention à l'élargissement de l'accès aux technologies numériques ainsi qu'au développement des compétences et à la requalification nécessaires dans l'économie numérique pour assurer l'égalité des chances, en particulier pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées.

11. Nous reconnaissons que l'économie numérique crée de nouvelles opportunités pour les femmes, dont l'autonomisation et la participation économiques contribuent au développement économique, à une croissance durable et à la promotion de sociétés inclusives.

12. Nous nous félicitons des débats de fond qui ont eu lieu dans le cadre du processus du 26^e Forum économique et environnemental de l'OSCE, sous la direction de la Présidence italienne de l'OSCE de 2018, au sujet de la façon d'assurer le progrès économique et la sécurité grâce à l'innovation, à la valorisation du capital humain et à la bonne gouvernance publique et d'entreprise.

13. Nous avons conscience que les progrès rapides de l'économie numérique entraînent, dans de nombreux aspects de l'existence, des changements fondamentaux qui peuvent exiger que l'on actualise la législation et les politiques nationales tout en se conformant au droit international et aux engagements de l'OSCE, y compris, mais pas seulement, ceux qui concernent les droits de l'homme. Conscients du rôle que les parlementaires peuvent jouer à cet égard, nous prenons note de la contribution de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE au débat sur la numérisation de nos économies.

14. Nous nous félicitons de la décision de la Présidence slovaque entrante de l'OSCE de poursuivre en 2019 les débats engagés par la Présidence italienne de l'OSCE en 2018 sur la question de la transformation numérique. Nous encourageons les futures présidences de l'OSCE à poursuivre ces débats au sujet de l'impact de la transformation numérique en cours sur nos économies et nos sociétés et, partant, sur notre sécurité commune.